Rentrée 2023
Liste du matériel CE2-CM1-CM2

1. Matériel fourni par les parents :

- 1 pochette de feutres.
- 1 pochette de crayons de couleur.
- 1 trousse pour les stylos.
- 1 trousse pour les feutres et les crayons de couleur.
- 1 stylo bleu, un stylo vert et un stylo rouge.

⚠ Les stylos 4 couleurs et les Tipp-Ex sont interdits !

- 1 taille-crayon avec réservoir.
- 1 gomme
- 1 paire de ciseaux.
- 1 cartable.
- 1 paire de patins de gymnastique à semelle blanche ou des baskets d'intérieur et 1 sac pouvant les contenir marqués à son nom.
- Des paquets de mouchoirs dans le cartable.
- 1 vieille chemise ou 1 vieux T-shirt marqué à son nom.

2. Matériel acheté par la coopérative :

Le reste du matériel nécessaire (classeurs, pochettes, cahiers, ardoises, colles, règles….) a été acheté à un prix avantageux par la coopérative scolaire coûtera **32 €** par élève.
La coopérative scolaire sera de **13 €** par enfant (10 € si plusieurs enfants dans l'école).
Soit un coût de **45 €** par élève.

Cette somme est à remettre à l'enseignante de votre enfant pour pouvoir obtenir le matériel.
Elle peut être donnée en liquide ou par chèque libellé au nom de la coopérative scolaire 1520.

N'hésitez pas à échanger avec l'enseignante de votre enfant si vous avez des questions au sujet du matériel et de la coopérative scolaire.
L'équipe enseignante.